** Communiqué de presse**

**Le Groupe Hospitalier du Havre et le FIPHFP\***

**signent une convention pour soutenir l’emploi et l’inclusion**

**des personnes en situation de handicap**

\*Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Ce jeudi 20 janvier 2022, le Groupe Hospitalier du Havre signe officiellement une convention avec le Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHFP, Jacques DE PESQUIDOUX, Directeur Territorial Handicap du FIPHFP, Martin TRELCAT, Directeur Général du GHH et Lionel VERGÉ, Directeur des Ressources Humaines du GHH.

En tant qu’employeur public, le Groupe Hospitalier du Havre (GHH) est engagé depuis 2011 dans une politique active en faveur du recrutement et du maintien dans l’emploi des travailleurs handicapés. Ces derniers représentent aujourd’hui 6,39% de ses effectifs.

*« Nous avons rencontré de nombreux employeurs publics de la France entière à l’occasion des conventions signées en 2021. Chaque signature est une réussite pour le FIPHFP tant elle est synonyme de mise en place d’une politique durable en matière d’insertion et de maintien dans l’emploi des agents en situation de handicap. »* Marc DESJARDINS

Le FIPHFP soutient le GHH dans la mise en œuvre de sa politique handicap.

Cette dernière est structurée et pilotée au niveau de la Direction des Ressources Humaines du GHH et s’articule autour de différents axes :

**Maintien dans l’emploi.** En collaboration avec les directions concernées (soins, logistique, restauration,…) et en concertation avec le Service de Santé au Travail et le Service Social du Personnel, des actions et des accompagnements sont proposés pour sécuriser le maintien dans l’emploi des agents hospitaliers en situation de handicap : informations, accompagnement dans les démarches, aides techniques et humaines, aménagement des postes de travail ou formations. Les cadres de proximité accompagnent au quotidien les équipes en tenant compte de leur diversité et des spécificités de chaque agent.

**Recrutement de salariés en situation de handicap.** Le GHH œuvre également en faveur de l’insertion professionnelle en recrutant chaque année de nouveaux collaborateurs en situation de handicap et en accueillant stagiaires et apprentis.

**Communication, formation et sensibilisation de l’ensemble de l’institution sur le handicap**. Les cadres et les acteurs internes qui accompagnent au quotidien les agents en situation de handicap bénéficient de formations pour développer leurs compétences et aborder cette problématique avec les bons outils. La communication sans cesse se renouvelle pour sensibiliser au sujet du handicap au travail, informer sur les aides, identifier les idées reçues et faire changer le regard sur le handicap.

Le GHH s’associe au FIPHFP en participant aux actions nationales telles que le Duoday, la Semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées et s’implique dans le réseau territorial du FIPHFP.

Enfin, le GHH développe des partenariats sur son territoire notamment avec Cap Emploi ou les acteurs du secteur médico-social pour favoriser l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

**A propos du GHH**

Afin d’améliorer l’accompagnement proposé à ces professionnels, le GHH a renforcé en 2021 son partenariat avec le FIPHFP. Ce partenariat doit notamment permettre d’informer, de sensibiliser et de former les équipes sur les questions de handicap au travail. Par ailleurs, doté d’une enveloppe triennale de 600 000€, il garantit le financement de multiples matériels et d’études ergonomiques au profit des travailleurs handicapés.

Dans le cadre de la précédente convention, le GHH a ainsi financé :

* Des fauteuils ergonomiques (8 en 2020, 6 en 2021),
* Des claviers ergonomiques avec souris intégrées (7 en 2020, 2 en 2021),
* Des prothèses auditives (1 en 2020, 3 en 2021),
* Divers autres équipements : téléphones amplifiés, souris ergonomiques, luminaires, télé-agrandisseurs, casques sans fil, matériels visant à compenser un handicap visuel…,
* Diverses prestations : transports annuels en taxi domicile-travail, prestations d’appui spécifique…,
* Des études ergonomiques.

En outre, les travailleurs handicapés peuvent accéder via des crédits spécifiques à des bilans de compétences ou des actions visant à acquérir de nouvelles compétences.

**A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**Contacts presse :**

**FIPHP** : Léa Valleix - 06 30 69 50 16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com

 @FIPHFP - www.fiphfp.fr